



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant **REPÈRE LIQUIDE EV***

de la société B.H.S

numéro de dossier n°2024-3011

Vu le courrier d'information de l'Anses du 23 décembre 2024 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant REPÈRE LIQUIDE EV,

Vu les observations transmises par la société B.H.S en date du 30 janvier 2025,

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant REPÈRE LIQUIDE EV,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article R253-5 du code rural et de la pêche maritime sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant désigné ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	REPÈRE LIQUIDE EV	
Type de produit	Produit de revente	
Titulaire	B.H.S 1 Rue du Gué Malaye 95470 VEMARS France	
Formulation	Concentré soluble (SL)	
Contenant	500 g/L - colorant bleu brillant (acid blue 9)	
Produit de référence	Nom commercial	TRACEUR BLEU
	N° AMM	9300134
Numéro d'intrant	2140430	
Numéro d'AMM	2140239	
Fonction	Adjuvant	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'AMM	31/12/2024
Date limite pour la vente et la distribution	30/06/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/06/2026

A Maisons-Alfort, le 06/02/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)